

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Thetford Mines tenue à la salle du Conseil le 7 décembre 2015 à 20 heures.

Sont présents les conseillères et les conseillers :

Josée Perreault	Jean-François Morissette
Michel Verreault	Denise P. Bergeron
Jean-François Delisle	Hélène Martin
Marco Tanguay	Yves Bergeron
François Madore	Daniel Poudrier

Sous la présidence du maire Marc-Alexandre Brousseau, formant quorum.

Sont également présents le directeur général, Olivier Grondin et la greffière, Edith Girard.

1 - PROCLAMATION / OUVERTURE DE LA RÉUNION

2 - ORDRE DU JOUR

2.1- Adoption de l'ordre du jour
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Verreault
APPUYÉ PAR le conseiller François Madore

2015-440TM

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit accepté en ajoutant les points suivants :

- 11.3 Extinction d'une servitude de puisage d'eau;
- 13.2 Acceptation de la liste des chèques - Novembre 2015;
- 16.2 Demande d'aide financière au ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 - PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES PUBLIQUES

3.1- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 novembre 2015
ATTENDU le dépôt par la greffière du projet de procès-verbal de la séance ordinaire du 16 novembre 2015;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie des documents dans les délais prévus par la loi;

EN CONSÉQUENCE,

2015-441TM

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-François Morissette

ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 novembre 2015 soit adopté tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4 - RAPPORTS DES COMMISSIONS PERMANENTES

4.1-
Adoption du
procès-verbal du
16 novembre
2015 de la
Commission
permanente

ATTENDU le dépôt par la greffière du projet de procès-verbal de la Commission permanente du Conseil du 16 novembre 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Bergeron
APPUYÉ PAR le conseiller Michel Verreault

2015-442TM

ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal du 16 novembre 2015 de la Commission permanente du Conseil de la Ville de Thetford Mines soit adopté et dans lequel les résolutions adoptées sont valables comme si au long récitées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5 - CONSEIL MUNICIPAL

6 - RAPPORTS DE LA GREFFIÈRE

6.1-
Rapport de la
greffière sur les
demandes de
dérogations
mineures (3)

La greffière donne lecture de son rapport en vertu de l'article 5 (7°) du règlement n° 16 sur les dérogations mineures, à l'effet qu'aucune objection écrite n'a été soulevée en regard des demandes concernant :

- La propriété située au 925, rue Huppé;
- La propriété située au 1641, route Gilbert;
- La propriété située au 557, 9^e Rue Nord.

Le maire demande aux personnes présentes dans la salle si elles souhaitent intervenir à propos de cette demande.

6.2-
Dépôt du registre
des déclarations
de dons et autres

La greffière informe le public et les membres du Conseil qu'elle n'a consigné aucune inscription au registre des déclarations des dons, des marques d'hospitalité ou des avantages reçus par des élus depuis le 16 décembre 2014.

7 -

GESTION DU TERRITOIRE

7.1-
Dérogation
mineure pour la
propriété située
au 925, rue
Huppé

ATTENDU QU'une demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2015-068 concernant l'immeuble situé au 925, rue Huppé a été déposée au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE cette demande consiste à permettre un empiètement de 2,5 mètres dans les marges de recul latérale gauche et arrière lorsque prescrites à 4 mètres;

2015-443TM

ATTENDU QUE cette demande respecte les objectifs du Plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE cette demande respecte les conditions relatives au *Règlement sur les dérogations mineures*;

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 26 octobre 2015;

ATTENDU QUE les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le Conseil et qu'aucune objection écrite à cette demande ne lui a été remise;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR	le conseiller Marco Tanguay
APPUYÉ PAR	la conseillère Hélène Martin

ET RÉSOLU :

QUE la demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2015-068, relativement au lot numéro 4 383 888 du cadastre du Québec soit acceptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2-
Dérogation
mineure pour la
propriété située
au 1641, route
Gilbert

ATTENDU QU'une demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2015-142 concernant l'immeuble situé au 1641, route Gilbert a été déposée au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE cette demande consiste à réduire à 6 mètres la marge de recul avant d'un bâtiment complémentaire lorsque prescrite à 12 mètres;

2015-444TM

ATTENDU QUE cette demande respecte les objectifs du Plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE cette demande respecte les conditions relatives au *Règlement sur les dérogations mineures*;

ATTENDU l'avis favorable conditionnel du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 26 octobre 2015;

ATTENDU QUE les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le Conseil et qu'aucune objection écrite à cette demande ne lui a été remise;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Perreault

ET RÉSOLU :

QUE la demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2015-142, relativement au lot numéro 4 602 045 du cadastre du Québec soit acceptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3-
Dérogation
mineure pour la
propriété située
au 557, 9e Rue
Nord

ATTENDU QU'une demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2015-145 concernant l'immeuble situé au 557, 9^e Rue Nord a été déposée au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE cette demande consiste à réduire à 2,48 mètres la marge de recul latérale lorsque prescrite à 4 mètres;

2015-445TM

ATTENDU QUE cette demande respecte les objectifs du Plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE cette demande respecte les conditions relatives au *Règlement sur les dérogations mineures*;

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 26 octobre 2015;

ATTENDU QUE les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le Conseil et qu'aucune objection écrite à cette demande ne lui a été remise;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Madore
APPUYÉ PAR le conseiller Marco Tanguay

ET RÉSOLU :

QUE la demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2015-145, relativement au lot numéro 4 384 229 du cadastre du Québec soit acceptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4-
Plan-projet de
rénovation au 99,
rue Notre-Dame
Ouest

ATTENDU QU'une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2015-149 concernant la propriété située au 99, rue Notre-Dame Ouest a été déposée au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE le plan-projet consiste à remplacer les deux portes du restaurant par des portes en acier vitrées à deux panneaux, à remplacer les deux fenêtres du rez-de-chaussée par une vitre *thermos*, à remplacer les trois fenêtres de l'étage par des fenêtres à 4 carreaux à guillotine, à ajouter une plaque noire de style champêtre à l'enseigne existante, à ajouter un mât à la tour et à ajouter des moulures à la vitrine commerciale;

2015-446TM

ATTENDU les recommandations contenues dans la fiche patrimoniale;

ATTENDU les recommandations du Service d'aide-conseil en rénovation patrimoniale (SARP);

ATTENDU QUE ce plan-projet respecte, en partie, les objectifs et critères d'évaluation du *Règlement sur les PIIA*;

ATTENDU l'avis favorable conditionnel du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 30 novembre 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR	la conseillère Denise P. Bergeron
APPUYÉ PAR	le conseiller Yves Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2015-149 soit accepté aux conditions suivantes :

- installer, à l'étage, des fenêtres pleine hauteur telles que celles présentes à l'origine ou un modèle à guillotine ou à battants de dimensions semblables à celles actuelles avec, dans la partie supérieure, une fausse fenêtre ou un caisson mouluré au-dessus de la fenêtre et;
- conserver la vitrine commerciale, y intégrer des moulures pour former des caissons dans le bas et une mouluration au périmètre du cadre;

QUE les suggestions suivantes soient transmises au demandeur:

- utiliser des couleurs neutres telles que le brun foncé ou le gris charbon pour l'ensemble des portes et fenêtres et;
- enlever le fascia ou l'aligner horizontalement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.5-
Plan-projet de
rénovation au
2899, boulevard
Frontenac Est

2015-447TM

ATTENDU QU'une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2015-151 concernant la propriété située au 2899, boulevard Frontenac Est a été déposée au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE le plan-projet consiste à agrandir le bâtiment de 30,48 mètres par 22,25 mètres sur la dalle de béton existante et à installer un parement métallique comme revêtement extérieur;

ATTENDU QUE ce plan-projet respecte les objectifs et critères d'évaluation du *Règlement sur les PIIA*;

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 30 novembre 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR	le conseiller Jean-François Morissette
APPUYÉ PAR	le conseiller Daniel Poudrier

ET RÉSOLU :

QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2015-151 soit accepté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8 - SOUMISSIONS / PROPOSITIONS

8.1-
Octroi du contrat
de fourniture et
livraison de
papier pour
l'année 2016

ATTENDU la tenue d'un appel d'offres pour la fourniture et la livraison de papier à photocopie, papier de couleur et cartons pour l'année 2016;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à l'ouverture des soumissions suivantes:

Soumissionnaires	Montants
Mégaburo inc.	10 572,15 \$
Gesconel inc.	10 611,50 \$

2015-448TM

ATTENDU la recommandation de la Division des approvisionnements et services;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 30 novembre 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Martin
APPUYÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE, pour faire suite aux soumissions reçues, la Ville confie la fourniture et la livraison de papier à photocopie, de papiers de couleur et de cartons pour l'année 2016 à **Mégaburo inc.** selon les prix unitaires déposés et représentant une dépense estimée de 10 572,15 \$ taxes en sus, payable à même les fonds généraux de l'année 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2-
Acquisition
d'automobiles
neuves à usage
policier

ATTENDU la tenue d'un appel d'offres pour l'acquisition de deux automobiles neuves de série de production à usage policier, année 2015 ou 2016;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à l'ouverture de la soumission suivante :

Soumissionnaire	Montant (pour 2 véhicules)
Succès Ford inc.	57 912 \$

2015-449TM

ATTENDU la recommandation de la Division des approvisionnements et services;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 30 novembre 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Delisle
APPUYÉ PAR le conseiller Marco Tanguay

ET RÉSOLU :

QUE, pour faire suite aux soumissions reçues, la Ville de Thetford Mines confie à **Succès Ford inc.**, la fourniture de deux automobiles neuves de série de production à usage policier de marque Ford, modèle Taurus Interceptor de l'année 2016, au prix unitaire de 28 956 \$, taxes en sus, payable à même les fonds généraux de la Ville pour l'année 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3-
Octroi du contrat
de la collecte et
du transport des
matières
résiduelles

ATTENDU la tenue d'un appel d'offres pour la collecte et le transport des matières résiduelles pour la période de 2016 à 2020;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à l'ouverture des soumissions suivantes :

2015-450TM

Soumissionnaires	Option 1 Ordures / Recyclage	Option 2 Ordures / Recyclage / Matières compostables
Services Sanitaires Denis Fortier inc.	1 233 338,75 \$	1 616 688,75 \$
Sani-Estrie inc.	1 524 318,25 \$	1 982 318,25 \$

ATTENDU la recommandation de la Division des approvisionnements et services;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 30 novembre 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-François Morissette

ET RÉSOLU :

QUE, pour faire suite à la soumission reçue, la Ville confie à **Services Sanitaires Denis Fortier inc.**, la collecte et le transport des matières résiduelles selon l'option 1 du devis, pour la période du 3 janvier 2016 au 2 janvier 2021, aux prix unitaires déposés et pour une dépense estimée de 1 233 338,75 \$, taxes en sus, pour la première année et sujette à une indexation annuelle à partir de la 2^e année de contrat selon une combinaison de l'indice des prix à la consommation (IPC) et des fluctuations des prix du carburant diesel, le tout payable à même les fonds généraux de la Ville pour les années 2016 à 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9 -

SOUTIEN AUX ORGANISMES

10 -

COUR MUNICIPALE

11 -

DIRECTION GÉNÉRALE

11.1-
Renonciation au
droit de
préemption pour
l'immeuble situé
au 4046, rue du
Lac-Noir

ATTENDU la vente par la Corporation de la Ville de Black Lake à monsieur Jean-Guy Grenier de l'immeuble situé au 183, rue Notre-Dame (aujourd'hui le 4046, rue du Lac-Noir), publiée sous le numéro 91 714 de la circonscription foncière de Thetford le 20 août 1979;

ATTENDU QUE cet acte de vente prévoit un droit de préemption au profit de la Corporation de la Ville de Black Lake;

2015-451TM

ATTENDU QUE la Ville de Thetford Mines agit aux droits de la Corporation de la Ville de Black Lake, à la suite de la fusion des deux municipalités par décret du gouvernement du Québec, publié à Décret 1166-2001, G.O.Q. 2001.II.7221;

ATTENDU QUE le propriétaire actuel de l'immeuble souhaite s'en départir au profit d'un tiers;

ATTENDU QUE les valeurs architecturale et patrimoniale de cet immeuble sont faibles;

ATTENDU la recommandation du Service du greffe;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 30 novembre 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Perreault
 APPUYÉ PAR le conseiller Yves Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines renonce à la possibilité d'acquérir l'immeuble du 4046, rue du Lac-Noir, étant le lot n° 3 854 268 du Cadastre du Québec;

QUE le Ville confirme son accord à la cession de ce lot par le Comptoir familial de Black Lake à un tiers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.2-
Autorisation de
signature -
Acquisition du
terrain pour le
parc de Rivière
Blanche

ATTENDU QUE madame Denise Fecteau est propriétaire du lot n° 5 796 894 du Cadastre du Québec, situé sur la rue Boulet;

ATTENDU QUE la Ville souhaite faire l'acquisition du terrain parce qu'elle souhaitait aménager un parc pour les enfants dans ce secteur;

ATTENDU l'offre d'achat formulée par la Ville en avril 2015;

2015-452TM

ATTENDU la recommandation du Service du greffe;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 30 novembre 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Verreault
APPUYÉ PAR le conseiller François Madore

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines acquière le lot n° 5 796 894 du Cadastre du Québec, d'une superficie de 1 074,2 mètres carrés, au prix de 18 000 \$, le tout selon les termes du projet de contrat préparé par M^e Sophie Dion, notaire et transmis le 27 novembre 2015;

QUE les honoraires du notaire et de l'arpenteur, de même que les frais de publication et des copies soient assumés par la Ville;

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Thetford Mines, tous les documents nécessaires à la parfaite exécution des présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.3-
Demande
d'extinction d'une
servitude de
puisage d'eau

2015-453TM

ATTENDU QUE la société Aquilon Technologies inc. a consenti une servitude de puisage d'eau, d'installation d'un tuyau et d'une borne-fontaine en faveur de la Corporation municipale de la partie Sud du Canton de Thetford en 1993;

ATTENDU QUE la Ville de Thetford Mines agit aux droits de la Corporation municipale de la partie Sud du Canton de Thetford, à la suite de la fusion des deux municipalités par décret du gouvernement du Québec, publié à Décret 1166-2001, G.O.Q. 2001.II.7221;

ATTENDU QUE les installations visées par la servitude n'existent plus à ce jour;

ATTENDU la demande formulée par le représentant de Rad Technologies, le propriétaire actuel du fonds servant;

ATTENDU la recommandation du Service du greffe;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 7 décembre 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Perreault
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-François Morissette

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines consente à l'extinction de la servitude de puisage d'eau, d'installation d'un tuyau et d'installation d'une borne-fontaine sur le lot n° 5 135 462 du cadastre du Québec, consentie en sa faveur par Aquilon Technologies inc. aux termes de l'acte enregistré le 23 décembre 1993 dans la circonscription foncière de Thetford sous le numéro 145490, le tout conformément aux termes du projet de contrat transmis le 7 décembre 2015;

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la parfaite exécution des présentes;

QUE le frais, honoraires, copies et publication de l'acte soient assumés par la demanderesse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12 -

RESSOURCES HUMAINES

12.1-
Nomination au
poste de sergent
aux relations
communautaires
et affaires
publiques

ATTENDU la signature de la convention collective intervenue entre la Ville et l'Association des policiers de Thetford Mines le 11 juillet 2014;

ATTENDU l'article 33.01 de ladite convention à l'effet d'obtenir pour l'agent préposé à la prévention du crime et aux relations communautaires le grade de sergent aux relations communautaires et affaires publiques à compter de la signature de la présente convention;

2015-454TM

ATTENDU QUE la policière concernée est Mme Annie Gilbert;

ATTENDU la recommandation du Service des ressources humaines et affaires juridiques;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 30 novembre 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Verreault
 APPUYÉ PAR la conseillère Hélène Martin

ET RÉSOLU :

QUE madame Annie Gilbert obtienne le grade de sergent aux relations communautaires et affaires publiques, à compter du 11 juillet 2014 et qu'elle soit désignée à ce titre à la Ville de Thetford Mines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13 -

RESSOURCES FINANCIÈRES

13.1-
Acceptation de la
liste des chèques
- Octobre 2015

ATTENDU QUE le Service des ressources financières a déposé la liste des chèques du mois d'octobre 2015;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 16 novembre 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marco Tanguay
 APPUYÉ PAR la conseillère Hélène Martin

ET RÉSOLU QUE le bordereau des comptes fournisseurs au montant de 2 995 555,49 \$ pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2015 soit accepté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.2-
Acceptation de la
liste des chèques
- Novembre 2015

2015-456TM

ATTENDU QUE le Service des ressources financières a déposé la liste des chèques du mois de novembre 2015;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 7 décembre 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier
APPUYÉ PAR la conseillère Hélène Martin

ET RÉSOLU :

QUE le bordereau des comptes fournisseurs au montant de 2 895 679,93 \$ pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2015 soit accepté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14 -

GREFFE

15 -

SÛRETÉ MUNICIPALE

16 -

SÉCURITÉ INCENDIE

16.1-
Autorisation de
disposer d'un
véhicule incendie
usagé

2015-457TM

ATTENDU QUE la Ville de Thetford Mines désire disposer du véhicule incendie usagé n° 1204;

ATTENDU QUE le camion porteur est de l'année-modèle 1989 et qu'il n'est plus utilisé à la suite d'une décision administrative;

ATTENDU la recommandation de la Division approvisionnements et services;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 30 novembre 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Delisle
APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier

ET RÉSOLU :

QUE le chef de la Division des approvisionnements et services soit autorisé à disposer du véhicule incendie usagé n° 1204 par vente à l'encan auprès de la firme Ritchie Bros et qu'il soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Thetford Mines, tous les documents relatifs à la vente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.2-
Demande d'aide
financière au
ministère de la
Sécurité publique

2015-458TM

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la Ville de Thetford Mines désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la Ville de Thetford Mines prévoit la formation de six pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la Ville doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Appalaches en conformité avec l'article 6 du Programme.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Verreault
APPUYÉ PAR le conseiller François Madore

ET RÉSOLU :

QU'une demande d'aide financière soit présentée au ministère de la Sécurité publique dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation de six pompiers à temps partiel;

QUE cette demande soit transmise à la MRC des Appalaches.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17 -

TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE ET ENVIRONNEMENT

17.1-
Autorisation de
signature -
Entente avec
MTQ (Black

ATTENDU QUE dans le cadre du réaménagement de la route 112, la Ville avait exprimé au ministère des Transports du Québec (MTQ) la nécessité d'améliorer l'intersection de la rue du Lac-Noir et de l'ancienne route 112, renommée aujourd'hui boulevard des Mineurs;

Lake)

2015-459TM

ATTENDU QUE la Ville a reçu du MTQ un concept pour le réaménagement de cette intersection, ainsi qu'une proposition d'aide financière au montant de 60 000 \$;

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement;

ATTENDU la recommandation des membres de la Commission permanente en date du 30 novembre 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Perreault
APPUYÉ PAR le conseiller Michel Verreault

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines accepte l'aide financière proposée au montant de 60 000 \$ du ministère des Transports du Québec (MTQ) pour la réalisation des travaux de réaménagement de l'intersection de la rue du Lac-Noir et du boulevard des Mineurs, dits travaux qui seront sous la maîtrise d'oeuvre de la Ville;

QUE le directeur du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la parfaite exécution du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.2-
Autorisation de
signature -
Entente avec
MTQ (Détour
112)

2015-460TM

ATTENDU QUE la Ville a effectué une demande d'aide financière auprès du ministère des Transports du Québec (MTQ) concernant des travaux d'entretien devenus nécessaires sur la rue Saint-Alphonse Nord à la suite du détournement de la circulation suivant la fermeture de la route 112;

ATTENDU QUE le MTQ a déposé une proposition d'aide financière le 13 octobre dernier à cet égard et qu'il exige qu'une résolution soit adoptée par la Ville pour confirmer l'acceptation des modalités, laquelle devra être transmise à la Direction de la Chaudière-Appalaches;

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marco Tanguay
APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines accepte la proposition d'aide financière du ministère des Transports du Québec déposée en date du 13 octobre 2015, au montant de 15 000 \$, relativement à la réalisation de travaux d'entretien sur une partie de la rue Saint-Alphonse Nord;

QUE le directeur du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la parfaite exécution du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.3-
Eau potable -
Honoraires -
Modification des
plans et devis
pour construction
- Usagers du Lac-
du-Huit

2015-461TM

ATTENDU le projet d'alimentation en eau potable des usagers du Lac-du-Huit;

ATTENDU les besoins de la Ville relativement à la réalisation de certaines activités d'ingénierie nécessitant la mise à jour des plans et devis pour construction;

ATTENDU l'offre de services déposée par la firme Roche ltée, Groupe-conseil, en date du 3 septembre 2015;

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 30 novembre 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Martin
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Perreault

ET RÉSOLU :

QUE, dans le cadre du projet d'alimentation en eau potable, tel qu'exigé par la résolution numéro 2002-132TM et précisé par la résolution numéro 2010-499TM, la Ville de Thetford Mines approuve la demande budgétaire forfaitaire d'honoraires professionnels déposée par la firme Roche ltée, Groupe-conseil, en date du 3 septembre 2015, pour la réalisation de différentes activités d'ingénierie nécessitant d'importantes modifications aux plans et devis *pour construction* dans le projet de mise aux normes des usagers du Lac-du-Huit, au montant de 9 300 \$, taxes applicables en sus, payable à même les fonds du règlement d'emprunt n° 344.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.4-
Eau potable -
Honoraires -
Plans annotés
après
construction -
Secteur Black
Lake (Phase A)

2015-462TM

ATTENDU le projet d'alimentation et de mise aux normes des infrastructures d'eau potable dans le secteur Black Lake, phase A;

ATTENDU les besoins de la Ville pour la réalisation de plans annotés après construction pour cette partie du projet;

ATTENDU la proposition budgétaire d'honoraires professionnels déposée par la firme Roche ltée, Groupe-conseil, en date du 12 août 2015;

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 30 novembre 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Morissette
APPUYÉ PAR le conseiller Michel Verreault

ET RÉSOLU :

QUE, dans le cadre du projet d'alimentation en eau potable, tel qu'exigé par la résolution numéro 2002-132TM et précisé par la résolution numéro 2013-281TM, la

Ville de Thetford Mines approuve la demande budgétaire d'honoraires professionnels déposée par la firme Roche ltée, Groupe-conseil, en date du 12 août 2015, pour la réalisation des plans annotés après construction dans le cadre des travaux de mise aux normes des infrastructures d'eau potable du secteur Black Lake, phase A, au montant de 6 900 \$, taxes en sus et débours inclus, payable à même les fonds du règlement d'emprunt n° 465.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.5-
Eau potable -
honoraires -
Plans annotés
après
construction -
Secteur Black
Lake (Phase B)

ATTENDU le projet d'alimentation et de mise aux normes des infrastructures d'eau potable dans le secteur Black Lake, phase B;

ATTENDU les besoins de la Ville pour la réalisation de plans annotés après construction pour cette partie du projet;

ATTENDU la proposition budgétaire d'honoraires professionnels déposée par la firme Roche ltée, Groupe-conseil, en date du 12 août 2015;

2015-463TM

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement;

ATTENDU la recommandation des membres de la Commission permanente en date du 30 novembre 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Madore
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Perreault

ET RÉSOLU :

QUE, dans le cadre du projet d'alimentation en eau potable, tel qu'exigé par la résolution numéro 2002-132TM et précisé par la résolution numéro 2013-281TM, la Ville de Thetford Mines approuve la demande budgétaire d'honoraires professionnels déposée par la firme Roche ltée, Groupe-conseil, en date du 12 août 2015, pour la réalisation des plans annotés après construction dans le cadre des travaux de mise aux normes des infrastructures d'eau potable du secteur Black Lake, phase B, au montant de 6 300 \$, taxes en sus et débours inclus, payable à même les fonds du règlement d'emprunt n° 465.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18 -

URBANISME

18.1-
Désignation d'un
conciliateur-
arbitre

ATTENDU l'article 35 de la *Loi sur les compétences municipales*;

ATTENDU QUE le Conseil juge opportun de désigner, pour les prochaines années, une firme spécialisée dans le domaine agricole et forestier pour tenter de régler les mésententes visées à l'article 36 de cette même loi, et ce, sur tout le territoire de la Ville de Thetford Mines;

2015-464TM

ATTENDU la recommandation du Service d'urbanisme;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 30 novembre 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Bergeron
APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines désigne la firme Club-Conseil Agro-Champs comme fournisseur des services professionnels d'un agronome qui agira à titre de conciliateur-arbitre, pour tenter de régler les mésententes visées à l'article 36 de la *Loi sur les compétences municipales*, et ce, sur tout le territoire de la Ville de Thetford Mines, pour la période du 7 décembre 2015 au 31 décembre 2016;

QUE le traitement du conciliateur-arbitre soit fixé au taux horaire de 65 \$;

QUE les frais de transport du conciliateur-arbitre, dans l'exercice de ses fonctions, lui soient remboursés au taux de 0,43 \$ du kilomètre;

QUE les débours et frais encourus par le conciliateur-arbitre, pour l'exécution de son mandat, soient remboursés sur présentation de pièces justificatives;

QUE les débours et frais encourus par le conciliateur-arbitre soient remboursés par les propriétaires en défaut ou qu'ils soient payés par la partie qui a requis les services. Dans le cas de travaux mitoyens ou en commun, ils sont payés à parts égales par toutes les parties concernées si elles sont toutes trouvées en défaut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19 - LOISIRS ET CULTURE

20 - LÉGISLATION

20.1- ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le projet
Adoption du règlement n° 557 de règlement numéro 557 et renoncent à sa lecture publique;

2015-465TM ATTENDU QUE l'avis de motion pour ce règlement a été donné le 16 novembre 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Morissette
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Perreault

ET RÉSOLU :

QUE le règlement n° 557 intitulé « Règlement amendant le *Règlement numéro 61* concernant la circulation des camions et des véhicules outils, dans le but d'interdire la circulation des véhicules lourds sur le chemin de Vimy », comme si au long réitéré, et dont le texte intégral se trouve au tome 35 des Livres des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.2-
Adoption du
premier projet -
Domaine Option
Nature (2015-
106-Z)

2015-466TM

IL EST PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

le conseiller Yves Bergeron
la conseillère Hélène Martin

ET RÉSOLU :

QUE le **premier projet** de règlement amendant le *Règlement de zonage n° 148* dans le but de créer la zone 2934R, d'agrandir les zones 2931R et 2932R, d'autoriser de nouveaux usages dans les zones 2916L et 2934R, d'ajouter ou de modifier des normes d'implantation, de volumétrie et de construction des bâtiments et de modifier les normes d'aménagement ou d'utilisation des terrains dans les zones 2916L, 2929R, 2930R, 2931R, 2932R et 2934R soit adopté et que le numéro 2015-106-Z lui soit attribué;

QUE ce projet de règlement soit soumis à une consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption lors d'une assemblée publique qui sera tenue par le Conseil, le vendredi 18 décembre 2015 à 11 h, à la salle du Conseil située à l'hôtel de ville au 144, rue Notre-Dame Ouest, Thetford Mines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.3-
Avis de motion
(budget 2016)

La conseillère Hélène Martin donne avis qu'à une prochaine séance du Conseil sera présenté, pour étude et adoption, le projet de règlement pour établir le budget 2016 de la Ville de Thetford Mines.

De plus, une demande de dispense de lecture est faite conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

20.4-
Avis de motion
(taux de taxes)

Le conseiller Marco Tanguay donne avis qu'à une prochaine séance du Conseil sera présenté, pour étude et adoption, le projet de règlement pour décréter le taux de la taxe foncière, les taux de taxes foncières spéciales, les taux de taxes de services et les taux de taxes particuliers, ainsi que d'ordonner la confection d'un rôle général de perception pour l'année 2016.

De plus, une demande de dispense de lecture est faite conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

20.5-
Avis de motion
(immeubles
industriels)

Le conseiller Yves Bergeron donne avis qu'à une prochaine séance du Conseil sera présenté, pour étude et adoption, le projet de règlement pour fixer les dépenses engagées en vertu de la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* pour l'année 2016.

De plus, une demande de dispense de lecture est faite conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

20.6-
Avis de motion
(limites de
vitesse)

Le conseiller François Madore donne avis qu'à une prochaine séance du Conseil, sera présenté pour étude et adoption, un projet de règlement pour amender le Règlement numéro 219 relatif aux limites de vitesse, afin de prévoir une zone de 30 km/h dans le quadrilatère qui entoure chacune des écoles suivantes :

Johnson High School	École St-Noël	Polyvalente de Thetford Mines
École du Tournesol	École St-Gabriel	Polyvalente de Black Lake
École l'Étincelle	École Perce-Neige	École St-Louis
École de l'Arc-en-ciel	École Plein-Soleil	

De plus, une dispense de lecture est demandée conformément à l'article 156 de la *Loi sur les cités et villes*.

21 -

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue. Les sujets suivants ont été abordés :

- 1) Collecte des matières compostables.
Modalités d'application du règlement sur la diminution de vitesse en zone scolaire.
- 2) Pavage sur la rue Saint-Alphonse - Aide financière.
Présentation du budget.
- 3) Suivi du projet du Centre de congrès.

22 -

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Et cette réunion se termine à 20h49.

Le tout respectueusement soumis.

La greffière, Edith Girard

Le maire, Marc-Alexandre
Brousseau

EG/mcj